



## Résolution 698 (1979)<sup>1</sup>

# Situation des réfugiés du Sud-Est Asiatique

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Exprimant sa profonde inquiétude devant la très grave situation des réfugiés du Sud-Est asiatique, et devant le fait qu'un grand nombre de personnes ont quitté leur pays d'origine dans des conditions périlleuses afin de chercher asile ailleurs ;
2. Déplorant les circonstances qui ont donné lieu au mouvement d'un grand nombre de réfugiés du Sud-Est asiatique, et vivement concernée par les violations des droits de l'homme qui continuent à se produire au Vietnam, au Cambodge et au Laos ;
3. Notant, en particulier, que ces réfugiés se sont, dans bien des cas, vu refuser un asile, même temporaire, et ont été renvoyés en haute mer ou vers leur pays d'origine où ils sont souvent exposés à de très graves dangers ;
4. Préoccupée de ce que la majorité de ces réfugiés vivent dans des conditions d'entassement fort insalubres ;
5. Prenant acte de ce que, depuis le milieu de 1975, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a pourvu à la réinstallation de plus de 185 000 réfugiés d'Indochine, mais que plus de 300 000 restent encore à secourir ;
6. Consciente de ce que le nombre des places d'accueil offertes au Haut-Commissaire est passé depuis octobre 1978 de 53 000 à 125 000, accroissement toutefois insuffisant dans la crise actuelle pour faire face à l'augmentation constante du nombre de réfugiés ;
7. Se félicitant de l'action des pays qui ont déjà accepté un certain nombre de réfugiés ;
8. Se félicitant de la proposition d'organiser une conférence internationale sur ce problème dans le cadre des Nations Unies ;
9. Prenant note de la décision des ministres des Affaires étrangères des pays de la Communauté européenne de demander au Haut-Commissaire pour les réfugiés de convoquer une telle conférence ;
10. Persuadée que les gouvernements des Etats membres du Conseil de l'Europe devraient faire tout ce qui est en leur pouvoir pour améliorer le sort de ces réfugiés et entreprendre une action politique appropriée pour réduire le risque de toute détérioration ultérieure de la situation,
11. Invite :
  - 11.1. tous les gouvernements des Etats membres du Conseil de l'Europe :
    - a. à prendre des mesures concrètes à l'échelon national en vue d'accroître le nombre de places d'accueil ;
    - b. à augmenter leurs contributions au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ;

---

1. Voir [Doc. 4381](#) rapport de la commission des migrations des réfugiés et de la démographie. Texte adopté par la Commission Permanente agissant au nom de l'Assemblée, le 28 juin 1979.



- c. à participer à la recherche d'une solution des problèmes politiques dans le Sud-Est asiatique ;
- d. à appuyer la proposition de tenir une conférence internationale sur les réfugiés du Sud-Est asiatique, dans le cadre des Nations Unies ;

11.2. en particulier tous les gouvernements membres des Communautés européennes à faire immédiatement un effort exceptionnel pour apporter leur contribution alimentaire et matérielle aux pays qui offrent un premier accueil aux réfugiés du Sud-Est asiatique ;

12. Demande à tous les membres de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe d'apporter leur contribution, par leur action personnelle, à la solution de ce grave problème auquel l'humanité tout entière est confrontée.